



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 juin 2025

Étaient présents : Mme VILLEMAGNE-RIVET Amandine,
MM. PALLUEL-LAFLEUR Frédéric, BLANDIN Patrice,
GIRARD Jean, PERRIER Bertrand, BRAISAZ Jean-Pierre

Absent :

Excusés : MM. BALCAEN Stéphane, CHALONS Arnaud

Pouvoir :

Secrétaire : M PERRIER Bertrand

Le maire ouvre la séance à 19h09, présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion du 27 mars 2025 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal est approuvé par tous les membres présents.

M PERRIER Bertrand est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Membres présents : 5 votants : 5

✓ Agent communal :

Deux nouvelles candidatures sont arrivées à quelques jours d'intervalle après de longs mois silencieux. Le maire et le 1er adjoint ont reçu les deux personnes en entretien. Le choix s'est porté sur M. Patrice YEPONDE car en plus de ses 10 années d'expérience au sein de la commune de Saint Jorioz, il est en possession du permis poids lourd ce qui est un atout au regard de la problématique du déneigement avec l'Unimog.

M. YEPONDE commencera dès le 16 juin sous contrat de portage du Centre de Gestion avec une période d'un an en attendant d'avoir l'assurance que M. J. B Laurent et l'organisme d'accueil nous confirment son intégration définitive et donc la vacance du poste d'agent communal au sein de la commune de Cléry.

Dès lors M. YEPONDE sera embauché en CDD avec une période de stagiérisation d'un an avant une intégration définitive en tant que fonctionnaire si la commune est satisfaite.

✓ CIA et RIFSEEP

Le premier adjoint rappelle que le RIFSEEP est calculé en deux parts :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

A ce jour, seul l'IFSE est mise en place pour les agents communaux, il est donc proposé aux élus de statuer sur la mise en place du CIA, qui pour rappel, comme l'IFSE, n'entre pas dans le montant des retraites mais permet de compenser le bas niveau des rémunérations statutaires.

En février la commune avait obtenu l'accord du CST, pour la mise en place du CIA malgré des observations de la part des représentants du personnel. La commune a choisi d'intégrer la remarque concernant le maintien du régime indemnitaire par IFSE en cas de congés de longues maladie.

Par arrêté le maire attribuera les montants à chacun des agents.

Après avoir lu le projet de délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), le maire procède au vote ;

5 Pour

La délibération est adoptée.

✓ Pause méridienne :

Pour mémoire, la commune, ainsi que Notre Dame des Millières, et Verrens-Arvey, devront dès septembre 2025 assurer l'accueil périscolaire du midi.

Le maire précise que Verrens-Arvey supprime cet accueil. Désormais les enfants devront prendre le car pour manger à la cantine de Tournon. Notre Dame des Millières, reprend effectivement ce service, mais avec son propre personnel.

Suite à ce transfert de compétences, 8 personnes sur l'ensemble des ces communes, se retrouvent donc sans emploi.

Cléry embauchera Mme Maryline MALHEIRO, déjà en poste sur Cléry pour l'accueil périscolaire ainsi que Mme Stéphanie AUBINEAU BARBE afin de permettre l'accueil des enfants.

Ces deux personnels ont préféré rester sous contrat avec Arlysère et seront donc mise à disposition de la commune pendant un an.

Elles seront néanmoins sous l'autorité de la mairie de Cléry.

Les inscriptions se feront sur le logiciel Family Clic.

Une réunion d'information est prévue le 23 Juin. Entre temps un mail sera envoyé par la directrice aux parents, contenant avec le règlement intérieur à signer la fiche de renseignement concernant l'enfant.

Ces documents seront à remettre à la mairie par mail, courrier ou déposés sur place avant le 28 juin .

Par la suite les parents devront se connecter à Family Clic pour compléter leur inscription.

✓ Parc des Bauges

M. Bertrand PERRIER souhaite pouvoir suppléer M. Arnaud CHALONS lors des réunions concernant le Parc des Bauges.

Arrivée de Mme Amandine VILLEMEGNE -RIVET à 19h50. Le maire fait un rapide récapitulatif sur les sujets déjà évoqués.

✓ Prêt

Pour rappel le conseil municipal a voté un emprunt de 150 000 € fléché initialement pour la sécurité incendie, les réparations des routes (La Noyelle et Champloux principalement) et la régularisation des voies communales. Il serait souhaitable d'augmenter de 30 000 € ce prêt.

En effet, concernant la défense incendie, il est nécessaire d'acheter des armoires incendies de plus grand format que celui prévu initialement.

Le devis a donc été revu à la hausse d'environ 5 000 €.

Il n'existe plus qu'un fournisseur d'armoires : DESAUTEL.

D'autre part, des travaux supplémentaires vont être réalisés sur la route de la Noyelle.

Un comparatif a été exposé aux conseillers

	Montant	Durée	Taux fixe	Frais de dossier
Crédit Agricole	180 000 €	10 ans	3,32 %	0,10 % du capital emprunté
Caisse d'Épargne	180 000 €	10 ans	3,42 %	200,00 €
Crédit Mutuel	180 000 €	10 ans	3,50 %	360,00 €

Le Crédit Agricole propose les conditions les plus intéressantes.

Le maire soumet la proposition du Crédit Agricole pour un montant de 180 000 € sur 10 ans :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer

Le maire rappelle les emprunts qui se terminent :

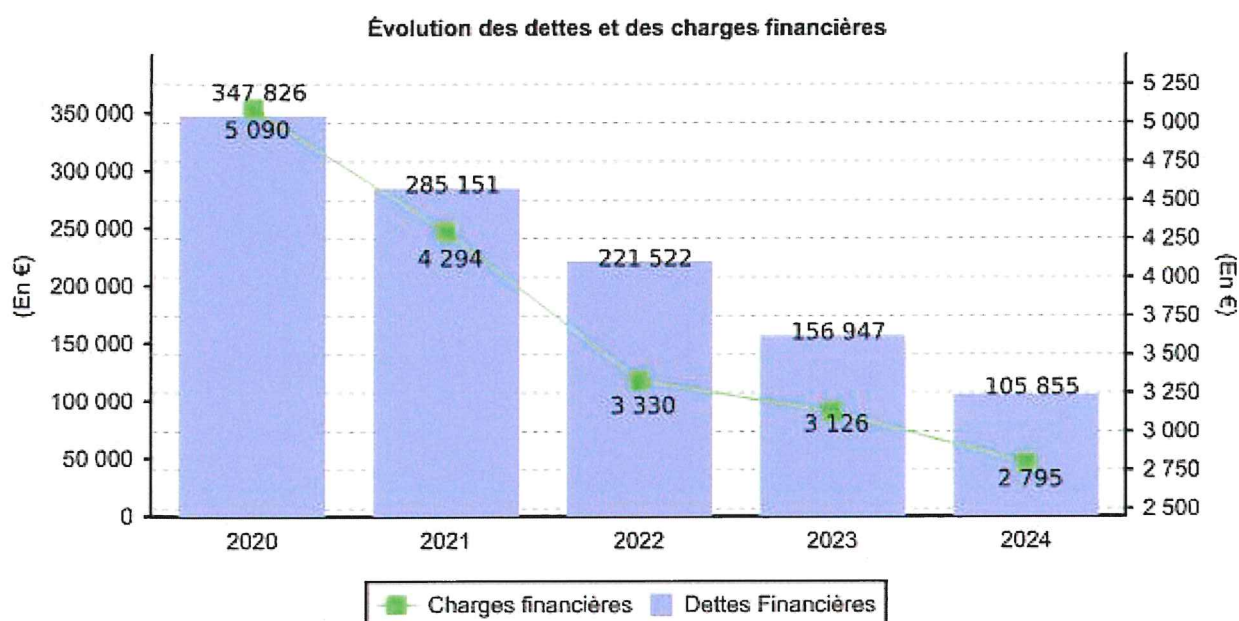


Tableau extrait du Document de valorisation financière et fiscale 2024. SGC Albertville en date du 12 juin 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote la décision modificative .

Le nombre de votants évolue de 5 à 6.

✓ Révision du Loyer.

Le loyer de logement communal est actuellement de 640 €. Pour mémoire il a été augmenté de 5 €, car le conseil n'avait pas souhaité suivre l'indice de référence ce qui aurait augmenté le loyer de 22€20.

L'indice de référence des loyers (IRL) est de 145,47 € au 1er trimestre 2025. Il est en hausse de 1,4 %

Si cet indice était appliqué le montant dû serait alors de 648,96 € soit une augmentation de 8,96 € par mois.

Le maire propose qu' il ne soit augmenté que de 5 € par mois. L'augmentation serait ainsi plus supportable pour les locataires actuels. Le loyer passerait de 640 € à 645 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision du loyer communal proposée par le maire.

✓ DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs)

Le maire rappelle que la commune a confié à la société Astériques Consultant la rédaction du DICRIM pour un montant de 3 660 € et a obtenu une subvention par le Fonds BARNIER d'un montant de 2 440 €.

Le DICRIM sera distribué dans l'été à tous les habitants de la commune.

✓ Four à pain à Villard Mavin

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PALBRAS vend un terrain à Villard Mavin parcelle C 896 de 30 m² sur lequel se trouve l'ancien four à pain et le propose à la vente au prix de 2 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'achat au prix de 2 000 € hors charges notariales
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

✓ Questions diverses :

- Point sur l'enquête publique

Suite à l'enquête publique concernant la régularisation des voies communales, le commissaire enquêteur a noté qu'une partie de la route du moulin n'avait pas été prise en compte dans la DUP. La commune intégrera cette portion dans la prochaine enquête publique.

Par ailleurs la commune a répondu favorablement à la quasi totalité des demandes des riverains, qui, pour la majorité, s'interrogeaient surtout sur les limites exactes considérées.

Les propositions amiables ont été approuvées par le commissaire enquêteur.

- Point sur les Granges Longues :

Suite à l'appel d'offre lancé par la commune, l'Architecte Mme RANDON a été retenue. Après dé végétalisation du site, une première phase a été réalisée, à savoir le relevé du bâtiment par scanner 3D.

Un compte rendu et une ébauche seront fournis par Aurélie RANDON courant septembre.

Pour rappel, l'EPFL est toujours en contact avec le dernier propriétaire des Granges Longues.

- Formation 1er secours

Une formation premiers secours de 3 h sera proposée d'ici la fin de l'année aux habitants de Cléry. Elle sera gratuite, non diplômante mais permettra d'acquérir les bases des gestes d'urgence.

- Aérodrome d'Albertville

Une pétition circule actuellement contre les nuisances de l'extension de cet aérodrome.

Elle sera signée au titre de la commune ou à titre individuel lors d'un prochain conseil municipal.

- Suppression de la première page FaceBook

La commune va supprimer son ancienne page personnelle sachant qu'une page professionnelle la remplace désormais.

- Régie de recettes

La régie de recettes n'étant plus utilisée elle sera supprimée.

- Règlement par carte bancaire

La commune devra mettre en place une convention Payfit pour le règlement des frais de garde de la pause méridienne par carte bancaire. Charge à l'équipe de se renseigner sur le coût de ces frais bancaires.

- Miroirs à installer

Les conseillers ont été interrogés sur la nécessité d'installer des miroirs au droit de la propriété de M. BRAISAZ et celle de M. CLOPPET.

Les conseillers se déplaceront sur place pour juger de la possibilité.

- Point sur les travaux de sécurisation du chef lieu

Le mur est terminé, à la demande des Bâtiments de France, il a été reconstruit à l'identique.

La remise en état de la propriété de M. DEMOTZ a été confiée à M. Emmanuel Biguet Petit Jean. Il ne reste que la régularisation foncière à réaliser.

Les panneaux de signalisation de poids lourds seront installés d'ici quelques mois directement sur le mur, une fois que celui ci sera sec à cœur.

Les pavés du rampants vont être corrigés par la société EVS.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses.

La séance est levée à 21h

Le Maire,

Frédéric PALLUEL-LAFLEUR

Le secrétaire de séance

Bertrand PERRIER

